Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260407-DCM20260416-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

**Etaient présents :** Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Liliane OGOR, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, David NORMAND, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Vincent VERBEQUE, Emmanuelle STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusée :** Nadège HAVET, pouvoir à Jean-François TREGUER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Violaine MARCHADOUR

**Date de réunion :** 07/04/2026

Date de convocation : 31/03/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 28
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 1

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

## DCM N°2026-04-16

## OBJET

## DÉLÉGATION DE POUVOIR – SIGNATURE DES CONVENTIONS FINANCIERES POUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA SDEF DANS LE CADRE DE REMPLACEMENT OU REPARATION DE MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTE OU EN PANNE

Dans le domaine de l'éclairage public, certaines situations demandent l'intervention rapide du Syndicat Départementale d'Énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), notamment pour des raisons de sécurité. Il s'agit d'intervenir rapidement et de réaliser les travaux au plus vite en cas de vétusté ou bien de détériorations dues à des accidents ou à des actes de vandalisme.

Cette prestation est réalisée par une entreprise mandatée par le SDEF et est prise en charge par la commune selon les modalités financières définies par le comité syndical du SDEF dans son règlement financier. Dans ce cadre, une convention financière est signée entre le SDEF et la commune pour chaque opération, afin de préciser l'objet des travaux et le montant de la participation communale.

Pour permettre une réactivité et une réalisation des travaux au plus vite, une délibération avait été prise en 2025 (DCM N°2025-03-01) pour autoriser M. Le Maire de signer ces conventions. Cette délibération est caduque.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières dont l'objet est la demande de participation financière pour des travaux liés à des remplacements ou réparation de matériels d'éclairage public pour l'année 2026, et ce dans la limite d'un montant de 20 000€ HT par opération.**

*Pour extrait conforme au registre.*
*Le Maire, Jean-François TRÉGUER*

MAIRIE de LANNILIS
Finistère